



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Niveau de rémunération des orthophonistes

Question écrite n° 19094

Texte de la question

M. Damien Pichereau attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les conditions de rémunération des orthophonistes, notamment dans la fonction publique hospitalière. À l'heure actuelle, ces professionnels ont la rémunération la plus faible au regard de leur niveau d'étude. Cette situation engendre de véritables difficultés de recrutement et de fidélisation des orthophonistes, et cette pénurie de soignants engendre elle-même des conséquences telles que l'allongement des soins, faute d'une prise en charge plus rapide, ce qui engorge d'autant plus la profession. Le Gouvernement a d'ores et déjà fait part de son intention de revaloriser leur niveau de rémunération, ce qui est un engagement fort, au vu des contraintes budgétaires que nous connaissons. Aussi, il aimerait savoir quand cette augmentation sera mise en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Damien Pichereau](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19094

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2019](#), page 3781

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)